



Paris, le 22 septembre 2015

Nouvelle diminution du reste à charge en santé des Français : les malentendants, grands oubliés de la solidarité nationale

Le reste à charge des ménages diminue de 8,7 à 8,5%

Selon le rapport de la DREES, divulgué le 15 septembre dernier, lors de sa présentation à la Commission des comptes de la santé, en 2014 la baisse du reste à charge (RAC) des ménages français s'est poursuivie, avec une nouvelle diminution de 0,2 point, ramenant la part des dépenses de santé supportée par les ménages à 8,5%. Les dépenses de santé prises en charge par la sécurité sociale ont augmenté pour atteindre 76,6 % des dépenses, celles à la charge des complémentaires ont reculé de 13,7 à 13,5%.

Dans un communiqué de presse, Mme Marisol Touraine, Ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes, a souligné que « *la France est ainsi l'un des pays de l'OCDE où la part des dépenses de santé financée par les fonds publics est la plus importante et le reste à charge des ménages le plus faible* ».

Dans les déficits auditifs, un reste à charge moyen exceptionnellement élevé : 65%

Malheureusement, les malentendants adultes ne bénéficient toujours pas de la diminution de leur RAC. Les difficultés d'accès à l'appareillage demeurent importantes, y compris pour les personnes aux revenus moyens et, *a fortiori*, modestes mais ne bénéficiant pas de la CMU. Malgré des prix situés en France dans la moyenne basse européenne, 1500€ par oreille en moyenne, il est constaté un RAC moyen de 1000€ chez l'adulte, soit 65%, conséquence de la faible prise en charge obligatoire (120€) et complémentaire (350€ en moyenne)¹.

En conséquence, environ 2 millions de personnes sont équipées dans notre pays, alors que, selon l'IGAS, 2,5 à 3 millions devraient l'être.

En Allemagne, une prise en charge 7 fois supérieure à la France

Ce même 15 septembre, la Cour des Comptes a remis son rapport annuel sur l'application des lois de financement de la sécurité sociale, comparant modèles allemand et français. Elle note : « *En Allemagne : des taux de prise en charge supérieurs mais sur un périmètre plus étroit qu'en France et "un bouclier sanitaire"* ».

L'audioprothèse y a été revalorisée en novembre 2013, à hauteur de 840€ par oreille pour l'adulte (120€ en France). Ainsi, si le système français bénéficiait de ces 720 euros supplémentaires de prise en charge, le RAC moyen de 1000 euros par oreille serait divisé par quatre, soit 16%, se rapprochant du RAC en santé moyen des Français.

¹ Note Unsaf « *Les prix et le remboursement des audioprothèses en France* »

Disponible à cette adresse : <http://www.unsaf.org/site/l-unsaf/les-syntheses-de-l-unsaf.html>

À propos du CNA

Le Collège National d'Audioprothèse veille à la qualité technique, scientifique et pédagogique de l'enseignement de la profession d'audioprothésiste et assure la représentation et la défense des intérêts déontologiques et moraux des audioprothésistes.

Dans ses formations, le CNA organise un enseignement post-universitaire auquel participent plus de 1000 professionnels.

Pour toute information complémentaire, visitez le site : www.college-nat-audio.fr

À propos de l'UNSAF

Le Syndicat national des audioprothésistes (UNSAF) est né en avril 2011 de la fusion des trois syndicats historiques de la profession. Il est l'organisme professionnel représentatif des audioprothésistes auprès notamment des instances nationales en charge de la santé, comme l'Union nationale des professionnels de santé (UNPS) et le Haut Conseil des professions paramédicales (HCPP) où le syndicat occupe un siège.

L'UNSAF est également présent au niveau européen au sein de l'Association européenne des audioprothésistes (AEA). Il est présidé depuis juin 2012 par Luis Godinho.

Pour toute information complémentaire, visitez le site : www.unsaf.org

Contact Presse

Erika Nardeux

erika.nardeux@orange.fr

Tél. 06.50.96.37.74